
COMMUNIQUÉ

23 août 2023

Ministère de l'Éducation
et des Services à la petite enfance
Ministère de la Famille, des Enfants et du
Développement social

Des subventions sont disponibles pour aider les EPE étrangers et francophones à rejoindre le secteur britanno-colombien des services de garde d'enfants

VICTORIA – Les professionnels de la petite enfance formés dans une langue autre que l'anglais paieront moins et seront mieux accompagnés pour obtenir l'agrément leur permettant de travailler dans le secteur de la garde d'enfants de la Colombie-Britannique grâce à une subvention octroyée pour faire traduire leurs titres de compétences en anglais.

« La subvention aux services de traduction est un des moyens utilisés par la province pour recruter davantage de professionnels de la petite enfance en Colombie-Britannique dans le cadre du plan ChildCareBC, déclare la ministre d'État responsable des services à la petite enfance de la Colombie-Britannique Grace Lore. Cette subvention permettra à un plus grand nombre d'éducateurs qualifiés de rejoindre le secteur de la garde d'enfants, ce qui profitera aux familles, aux enfants et à l'économie de la Colombie-Britannique. »

Les professionnels de la petite enfance qui ont suivi une formation à l'étranger ou les Canadiens francophones qui possèdent des titres de compétence en français peuvent demander une subvention allant jusqu'à 2 500 \$ au moment de leur demande d'agrément en éducation de la petite enfance (EPE) à l'ECE Registry de la Colombie-Britannique. Ces subventions peuvent servir à faire traduire en anglais, par MOSAIC B.C., les documents tels que les relevés de notes et les descriptions de cours.

« Les éducateurs de la petite enfance sont essentiels à la réussite d'un système pancanadien d'éducation et de garde des jeunes enfants. Leur expertise et leurs efforts inlassables jouent un rôle vital pour donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, affirme la ministre fédérale de la Famille, des Enfants et du Développement social Jenna Sudds. Le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour faciliter les débuts de carrière aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance et leur permettre de continuer à offrir des possibilités d'apprentissage précoce de grande qualité aux enfants du Canada entier. »

Grâce à un montant ponctuel de 750 000 dollars alloué par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Colombie-Britannique sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2025, environ 300 EPE ayant terminé leurs études dans des programmes non anglophones pourront bénéficier de la subvention. Ce soutien est important étant donné que les services de traduction coûtent en moyenne dans les 5 000 dollars.

« En aidant les candidats à faire traduire leurs titres de compétence, on s’assure que ceux qui demandent l’agrément en éducation de la petite enfance répondent aux critères de la Colombie-Britannique, déclare Emily Gawlick, directrice générale de l’association des éducatrices de la petite enfance de la Colombie-Britannique, l’Early Childhood Educators of BC. Cela favorise l’émergence d’un corps professionnel compétent, ce qui, nous le savons, est essentiel pour ce travail complexe. »

Les EPE doivent être agréés par l’ECE Registry de la Colombie-Britannique avant de pouvoir travailler dans les programmes de garde d’enfants, ce qui est essentiel pour garantir la sécurité des enfants et la qualité des soins qu’ils reçoivent. Chaque année, le registre reçoit des centaines de demandes d’agrément de la part de personnes qui ont fait leurs études à l’étranger et au Canada français.

Les candidats à l’agrément en éducation à la petite enfance peuvent demander la subvention à la traduction à compter du 21 août 2023 et obtenir plus d’informations aux liens suivants :

- Candidats ayant fait leurs études à l’étranger :
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content?id=D1CD5CC608BB46ADAF68EA29AC438098>
- Canadiens dont les documents sont rédigés en français :
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content?id=8143215E2E8B44078473EE47A2B1FA82>

Depuis mars 2022, afin de faciliter le recrutement de personnel par les fournisseurs de services de garde d’enfants, la province a commencé à accorder aux EPE et assistants EPE étrangers un accès prioritaire pour demander la résidence permanente dans le cadre du programme des candidats de la province, créant ainsi des voies d’immigration pour la main-d’œuvre des services de garde d’enfants.

En savoir plus

Devenir professionnel en éducation de la petite enfance :

www.gov.bc.ca/earlychildhoodeducator

Programme des candidats de la province : <https://www.welcomebc.ca/Immigrate-to-BC/About-The-BC-PNP>

Stratégie de recrutement et de maintien des effectifs dans le secteur des soins et de l’éducation des jeunes enfants de la Colombie-Britannique et autres mesures de soutien à l’EPE :

www.gov.bc.ca/childcare/ecestrategy

Renseignements

Ministère de l’Éducation

et des Services à la petite enfance

Relations avec les médias

esme.mills@gov.bc.ca

250-896-4891

Ronny Al-Nosir

Bureau de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

ronny.alnosir@hrsdc-rhdcc.gc.ca